

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 512

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 191103

Direction en charge : Mission Foncier

Objet : Bonnassieux – Acquisition d'un tènement auprès des conjoints Belleri en vue de créer un ouvrage anti-bruits le long de la RN88 - Autorisation de déposer un permis de démolir - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/11/2019

Compte rendu affiché le : 10/12/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI, Mme Patricia CHARREL

Absents-Excusés :

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

Absents :

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 512

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 191103

Direction en charge : Mission Foncier

Objet : Bonnassieux – Acquisition d'un tènement auprès des consorts Belleri en vue de créer un ouvrage anti-bruits le long de la RN88 - Autorisation de déposer un permis de démolir - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Cité Nouvelle a engagé une réhabilitation très importante de la cité Bonnassieux avec le soutien de l'Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA). 90 logements ont été démolis et 105 logements ont été réhabilités. Cette opération a changé fortement l'image de ce quartier.

Par ailleurs, ce secteur est reconnu, d'après les études réalisées par la Direction Interrégionale des Routes, comme particulièrement exposé aux bruits, étant en bordure de la route nationale 88.

□ **Motivation et Opportunité :**

Afin de poursuivre cette opération, il est proposé de réaliser un ouvrage anti-bruits le long de la RN88 entre la place de l'église de la Rivière et la bretelle de sortie de la RN88 en direction du col de la République. Cet ouvrage pourra prendre deux formes : un mur anti-bruits lorsque l'emprise foncière est limitée ou bien un merlon paysager lorsque la place le permet.

La Ville de Saint-Étienne va apporter son concours en réalisant la phase de maîtrise foncière du site. Les travaux seront réalisés dans le cadre d'une convention de groupement de commandes entre l'État et Saint-Étienne-Métropole.

Pour cette opération, la Ville a déjà acquis l'immeuble du 78 rue Berthelot. Il sera prochainement démoli.

Il est proposé de poursuivre les acquisitions sur ce secteur en achetant une salle à vocation de dancing ou de restaurant située à proximité de la RN88, et propriété des consorts Belleri.

□ **Contenu :**

La Ville se porte acquéreur de la parcelle cadastrée KT n°49 d'une superficie de 365m², entièrement bâtie. Le prix de cession à la ville de Saint-Étienne est de 150 000 € Le bien est libre de toute occupation.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un permis de démolir pour ce bâtiment.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Étienne

□ **Point Financier :**

- Coût total investissement TTC : 150 000 € auquel s'ajoute 2 500 € de frais de notaire dont TVA :

- Coût total annuel fonctionnement TTC : dont personnel mis en oeuvre :

Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement	152 500€					
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver l'acquisition auprès des conjoints Belleri de ce tènement aux conditions évoquées ci-avant,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer l'acte d'acquisition auprès de Maître Denieuil, notaire à Saint-Étienne,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à déposer une autorisation de permis de démolir sur le bien évoqué ci-dessus.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire budget 2020 chap 21 article 2138 - opération 2001 P 69076
Résultat du vote : 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée
	Christiane JODAR